# BILAN DE L'ACTIVITÉ

# syctom





L'année 2019 a mis en lumière le rôle indispensable de la gestion des déchets dans nos sociétés. Les débats qui ont rythmé l'année ont d'ailleurs placé la question des déchets au cœur de l'actualité.

Au niveau national, si l'augmentation de la TGAP, impliquant une fiscalité punitive, a constitué un mauvais signal, des pistes de progrès ont cependant émergé en 2019. Dans le cadre du projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, les collectivités ont montré leur mobilisation pour atteindre les objectifs européens de collecte des bouteilles en plastique, sans passer par la consigne.

Par ailleurs, les grèves de 2019, puis de 2020, ont souligné à quel point le traitement des déchets est indispensable. Jamais nous n'avions à ce point pris conscience des répercussions immédiates de l'interruption du service public de gestion des déchets. La pandémie de Covid-19, survenue juste après, a réaffirmé le caractère essentiel de la continuité du service en évitant une dégradation de la situation sanitaire.

Les impacts financiers seront durables, ajoutés à la chute des cours des matières recyclées, concurrencées par un pétrole moins cher. Nous devrons nous adapter et faire preuve d'agilité pour continuer de moderniser notre outil industriel et poursuivre nos efforts en matière de réduction de déchets, de réemploi et de recyclage.

Il nous faut être imaginatifs et persuasifs pour défendre nos convictions notamment sur l'urgence à promouvoir l'écoconception mais aussi pour déployer une approche plus territorialisée de la gestion des déchets. Cela légitime pleinement les ambitions du Grand défi, lancé en 2019, et la mission de coordination prévention, collecte et traitement confiée au Syctom par l'Etat et la Région. Cette démarche collective inédite doit nous permettre de rendre plus efficient notre service public.

Enfin, je me réjouis des belles réussites qui ont marqué l'année 2019 dans nos installations avec l'inauguration du nouveau centre de tri de Paris XVII, la réouverture de celui de Paris XV, le lancement des travaux à lvry/Paris XIII et la poursuite des travaux engagés à l'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine.

Alors que mon mandat de Président, débuté en octobre 2017, s'achève, je tiens à remercier les personnels des centres, les agents des collectivités, les collaborateurs de nos services qui ont été présents et mobilisés pour garantir la continuité et la qualité de nos services. Et j'adresse tous mes vœux de succès à la nouvelle gouvernance.

Jacques Gautier,
Président du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers



2,34 Mt de déchets traités par le Syctom en 2019



**70 %**d'augmentation
globale de la
capacité de tri des
centres du Syctom



7354t
de déchets
alimentaires traités
(compostage ou
méthanisation)



6 M€ consacrés à des actions de sensibilisation sur le territoire du Syctom



35 actions concrètes engagées pour le Grand défi



3,5 M€ alloués aux projets de solidarité internationale depuis 2015

### RÉPARTITION DES TONNAGES DANS LES DIFFÉRENTES FILIÈRES DE TRAITEMENT EN 2019

#### Territoire de 5 837 380 habitants

Chiffres réels arrêtés au 28/04/2020

Les tonnages de refus de tri indiqués correspondent aux tonnages réels enregistrés par les exploitants des centres de tri (contrairement aux années précédentes où les tonnages de refus de tri étaient calculés par la différence entre tonnages entrants et tonnages valorisés). Cette nouvelle méthode de calcul explique la légère différence entre la somme des tonnages sortants des centres de tri et celle des tonnages entrants.

Tonnage total

sur le territoire

de déchets

ménagers

du Syctom

2 467 809 t



COLLECTES SÉLECTIVES EMBALLAGES ET PAPIERS GRAPHIQUES 198 081 t

CENTRES DE TRI	197 338 t
DÉCLASSEMENTS*	<b>744</b> t

140 463 t VALORISATION MATIÈRE **50 209** t VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

ALORISATION ÉNERGÉTIQUE DÉCLASSEMENTS) 618 t

153 845 t

4 622 t

6 771 t

19 437 t

6 389 t

293 071 t

36 618 t

63 001 MWh

4

Total Valorisation

ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSEMENTS + REFUS DE TRI

**Total Valorisation** 

30.9 % des déchets

matière et

organique

758 463 t

MÂCHEFERS

293 071 t

énergétique

1 791 356 t

**59,5** % des déchets\*\*

Déchets traités par le Syctom 2 339 731t



COLLECTES SÉLECTIVES OBJETS ENCOMBRANTS ET DÉCHÈTERIES

261 647 t

COLLECTES SÉLECTIVES

DÉCHETS ALIMENTAIRES

7 354 t

CENTRES DE TRI	240 173
DÉCLASSEMENTS*	3 710 t

CENTRES DE

COMPOSTAGE

**OU MÉTHANISATION** 

DÉCLASSEMENTS\*

2// 10E+

7 344 t

10 t

VALORISATION ORGANIQUE (DIGESTAT ET/OU COMPOST)

MÂCHEFERS ÉVACUÉS

VALORISATION MATIÈRE

VAPEUR AUTRE

VALORISATION MATIÈRE

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (BOIS COMBUSTIBLE)

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (REFUS ET DÉCLASSEMENTS)

173 t

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (DÉCLASSEMENTS) 10 t



235 947 t so

\* Les déclassements sont des apports non conformes aux prescriptions techniques. qui ne peuvent donc pas être valorisés et sont traités comme les refus.

Tous les pourcentages sont calculés verre

\*\* Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage de la valorisation énergétique.

### COÛT NET GLOBAL DE TRAITEMENT

à la tonne (incluant la politique du soutien du Syctom)



106 €/T

DÉCHÈTERIE



ALIMENTAIRES

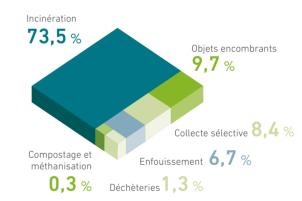
**ENFOUISSEMENT** 

**EN ISDND** 



HOT





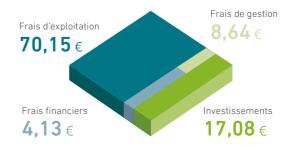
Données arrondies

### REDEVANCE ET SOUTIEN VERSÉS

243,1M€ DE CONTRIBUTIONS
DES COLLECTIVITÉS EN 2019

8.6 M€ DE SOUTIENS VERSÉS AUX ADHÉRENTS

### UTILISATION DE LA REDEVANCE



COLLECTES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES 1872 649 t UNITÉS DE 1716 905t VALORISATION ÉNERGÉTIQUE 154 645 t ISDND

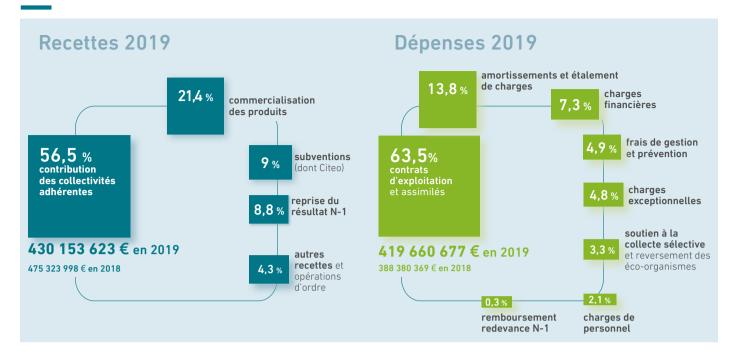
Verre 128 078 t

111 319 MWh ÉLECTRICITÉ VENDUE 43 477 t REFIOM MIS EN ISDD

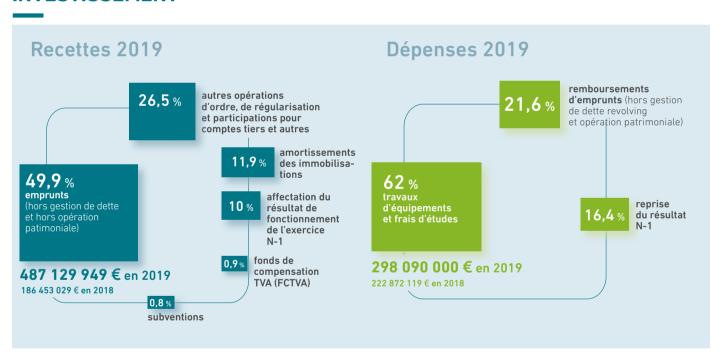
> 128 078 t VALORISATION MATIÈRE

VAPEUR VENDUE (CPCU) 2 544 642 MWh

#### **FONCTIONNEMENT**



#### **INVESTISSEMENT**



#### UNE TARIFICATION INCHANGÉE EN 2019

## Des tarifs en faveur de la valorisation matière





ORDURES MÉNAGÈRES ET OBJETS ENCOMBRANTS

**94** €/t



COLLECTE SÉLECTIVE 0 à 30 €/t

U a 3U €/t selon le tonnage collecté



DÉCHETS ALIMENTAIRES

**5**€/t



MONTANT DE LA PART POPULATION DE LA REDEVANCE

**5,6** €/hab

# Des subventions pour faire progresser le tri



COLLECTE SÉLECTIVE 20 à 50 €/t

pour les tonnages supérieurs à ceux enregistrés en 2015.

Le bonus s'applique en fonction de la performance de tri.



DÉCHETS ALIMENTAIRES

**30** €/t

pour une période expérimentale de 3 ans. Ou prise en charge de la collecte par le Syctom.